

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 10 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 06 juillet 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_10_23</b></p>	<p>Etaient présents : M. BUDA Louis, M. CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, M. COMÉ Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. BRUNIER Marc à M. REGARD Norbert, Mme COMBES Emilie à Mme CECCON Anne-Marie, M. GECHELE Jean-Philippe à M. CANICATTI Georges Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. EUSTELLE Laurent est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement (nomenclature M49) – Vote du budget primitif de l'exercice 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 149 798.13 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 184 641.55 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	149 798.13 €	149 798.13 €
Section d'investissement	184 641.55 €	184 641.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>334 439.68 €</b>	<b>334 439.68 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	149 798.13 €	149 798.13 €
Section d'investissement	184 641.55 €	184 641.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>334 439.68 €</b>	<b>334 439.68 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an ci-dessus.

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 07/09/2020  
Reçu en préfecture le 07/09/2020  
Affiché le 510  
ID : 074-217400880-20200710-D\_2020\_07\_10\_23-BF

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 07 septembre 2020

Et de la publication le : 13 juillet 2020

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Contamine Sarzin, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Georges CANICATTI

